

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 décembre 2020**

**COMPTE RENDU**

L'an DEUX MILLE VINGT, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, LUCAS André, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line,

Absents excusés : MM IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie.

Convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Présents 11, absents excusés 3

Pouvoir de Mme MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance. Le PV de séance du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Préalablement, le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour

**035/2020 DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Le Maire propose les écritures suivantes pour faire face à des dépenses imprévues

**Fonctionnement – Dépenses**

673	titres annulés sur exercice antérieur	+1 000 €
6531	indemnités élus	- 1 000 €

**Investissement – Dépenses**

Opération 200111	équipement bâtiments communaux	+3 000 €
Opération 182	réfection chemins	+ 74 000 €

**Investissement – Recettes**

1322	subvention Région	+106 623 €
1323	subvention Département	+235 257 €
1641	emprunt	-264 880 €

Le conseil approuve à l'unanimité

**036/2020 Mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé**

Conformément à l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Pour l'un ou l'autre ou pour l'ensemble des risques en matière de santé et prévoyance, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté de conclure avec un des organismes mentionnés à l'article 88-2-II, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire permettant de vérifier que la condition de solidarité prévue à l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est satisfaite, une convention de participation au titre d'un contrat ou règlement à adhésion individuelle et facultative réservée à leurs agents.

Conformément au 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent conclure, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

Le conseil décide à l'unanimité de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

**037/2020 COMMUNAUTE DE COMMUNES SITES PATRIMONIAUX**

Le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de sa compétence obligatoire « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » concernant la préservation et la mise en valeur du patrimoine comme suit : préservation du bâti existant et réhabilitation des bâtiments anciens, mise en valeur du patrimoine, promotion des sites touristiques. Une liste des équipements d'intérêts communautaires sera établie concernant le patrimoine public, classé et inscrit.

Les élus proposent l'église, les circulades, l'école, le château d'eau.

Le maire propose d'inscrire cette année le château d'eau, qui a déjà fait l'objet de devis de réfection et qui se trouve dans le périmètre du réaménagement de la place de l'étoile et de la rue Martial Calas.  
Le conseil approuve à l'unanimité

#### **038/2020 COMMUNAUTE DE COMMUNES : rapport d'activité 2019**

Le Maire présente au Conseil les grandes lignes du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes et du compte administratif.  
Le Conseil Municipal prend acte

#### **039/2020 MARQUAGES AU SOL : Approbation devis**

La société Esquiss signalisations a présenté un devis de 1 019.25 € pour la signalisation des rues de la forge, Jean Giono et des pétanqueurs.  
Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **040/2020 VOIRIE VILLAGE : Approbation devis**

2 devis ont été reçus pour la réfection de la rue de la forge, Jean Giono et impasse Bel canto.  
Entreprise TPSM 38 144 € HT  
Entreprise colas 35 624 € HT  
Le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Colas.

#### **041/2020 REFECTION CHEMINS INTEMPERIES 2019 : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé le 13/11/2020.

8 entreprises ont fait une proposition, dont 3 avec une variante

Brault	140 915.50
Brault variante	99 170.50
Ferrini Cabanel	136 625.00
TPSM	128 180.40
Colas	154 256.30
Colas variante	112 866.30
Eiffage	99 631.50
ETPA	109 120.00
Eurovia	103 040.00
Eurovia variante	80 381.00
Frances	127 294.40

Le conseil, conformément à l'analyse réalisée par le Maître d'œuvre, choisit à l'unanimité l'entreprise Eiffage, pour un montant de 99 631.50 € HT.

#### **042/2020 CANTINE SCOLAIRE : choix du prestataire**

3 entreprises ont été consultées

API RESTAURATION	2.65 € sans le pain	2.80 € avec le pain
SUD TRAITEUR	3.05 € sans le pain	3.15 € avec le pain
BORDES	3.25 € sans le pain	3.40 € avec le pain

La proximité de Bordes est intéressante, car elle permet une livraison dans l'urgence  
D'autre part, les produits et la traçabilité ont été mis en avant.

Le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise Bordes. Le repas avec pain sera commandé uniquement jusqu'à ce que la boulangerie ouvre sur Pouzolles.

#### **043/2020 REFECTION CENTRE ANCIEN : choix coordonnateur SPS**

Une consultation a été lancée

3 bureaux ont transmis une offre

DEKRA	2 880 € HT
LM CORDINATION	2 140 € HT
ELYFEC	1 216 € HT

Le conseil choisit à l'unanimité le bureau ELYFEC

#### **044/2020 CITY STADE : choix Maîtrise d'œuvre**

Hérault ingénierie a proposé un tarif de 11 500 € HT le 25.10.2020.

Le conseil approuve à l'unanimité

#### **045/2020 CITY STADE : choix coordonnateur SPS**

Une consultation a été lancée

3 bureaux ont transmis une offre

Lm COORDINATION	1 992.50 € HT
DEKRA	1 480.00 € HT
TECHNI BAT	1 960.00 € HT

Le conseil choisit à l'unanimité le bureau DEKRA

#### **046/2020 CITY STADE : choix diagnostic amiante**

Une consultation a été lancée

2 bureaux ont transmis une offre

OCCITANIE EXPERTISE 560.00 € HT

SETI 990.00 € HT

Le conseil choisit à l'unanimité le bureau OCCITANIE EXPERTISE.

#### **047/2020 PROGRAMME DE PREVENTIONS DES CRUES**

Le Maire propose de signer une convention avec l'agence Fleuve Hérault pour pouvoir apposer des repères des crues sur des bâtiments publics (école et château d'eau)

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **048/2020 ECLAIRAGE PUBLIC**

Le foyer d'accueil médicalisé demande un éclairage entre le rond-point du chemin de Bonian et le centre.

Une étude de pose de 5 points lumineux à batteries solaires à leds a été établie pour un montant de 19 254 € HT.

M. CAZALS demande des précisions sur les garanties des batteries, le coût de remplacement de ces batteries, ou l'option batteries longue durée.

Prévoir une programmation d'horaires

Le Maire propose dans un premier temps de solliciter Hérault Energies pour ce projet qui sera affiné.

Le conseil demande une subvention la plus élevée possible à Hérault Energies

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La communauté demande de désigner 2 conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) pour le CLECT

1 réunion par an

Sont désignés Guy ROUCAYROL titulaire et CALON suppléante

Travaux sur la Thongue : le Maire a transmis des devis pour la réfection du gué chemin de Cassan qui est composé de buses rondes. C'est une voie communale mais il y a un intérêt hydraulique qui permettrait de l'intégrer au dossier de la GEMAPI. la DUP est préparée pour juin 2021

Les travaux réalisés et payés à l'entreprise Cabanel devraient être pris en charge par la communauté au titre de la GEMAPI puisque ces travaux ont été entrepris dans l'urgence.

Maires de l'Hérault : participation pour les villages des alpes maritimes. La communauté de communes a déjà voté une aide. Le Maire se renseignera sur le montant versé par la communauté de communes et le sujet sera étudié au prochain conseil.

Le SICTOM demande de désigner un référent qui fera le lien entre le SICTOM et la commune : M. MARCO s'est porté volontaire

ENEDIS a demandé le nom d'un élu référent : M. ALMES s'est porté volontaire.

Panneau lumineux : les propositions seront étudiées en réunion d'urbanisme.

Demande d'un administré pour l'installation d'un snack pizzeria face à la maison médicale

Le Maire dit qu'une convention d'utilisation du domaine communal est nécessaire ainsi qu'un branchement électrique

Il demande l'avis du conseil.

Les élus s'interrogent sur les regroupements éventuels de jeunes, sur l'avis du docteur Romieu...

Il ressort des discussions qu'un aménagement de parking et l'installation d'un éclairage public seront nécessaires et le coût est à étudier.

Le demandeur sera reçu demain en Mairie par le Maire, Mme CALON, Mme MIRABILLE et M BONAVIDA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ERROR: syntaxerror  
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

false